



FLASH INFO

PRIME D'INTERESSEMENT

La Sécurité sociale lésée ! Le système de santé lésé ! Les salariés lésés !

La situation inédite que nous vivons avec la crise sanitaire liée au Covid-19 remet en perspective l'importance de la transformation de la prime d'intéressement.

**La CGT revendique la transformation de la prime d'intéressement depuis sa création, pourquoi ?
Pour 3 raisons importantes !**

Son caractère injuste :

La prime est proratisée en tenant compte de certaines absences :

- Garde d'enfant malade
- Solidarité familiale
- Arrêt maladie
- Invalidité
- Congé parental ou de présence parentale
- Sapeur-pompier volontaire
- Formation financée par un projet de transition professionnelle (ancien CIF)
- Grèves, etc.

Son caractère non contributif :

La CGT revendique un haut niveau de protection sociale par l'intermédiaire notamment d'un système solidaire de Sécurité sociale dont le financement est basé sur la cotisation sociale (ne parlez pas de charges sociales !), nous parlons de salaire socialisé.

La prime d'intéressement n'est pas du salaire. Elle n'est pas soumise à cotisations sociales et n'entre pas en compte dans le calcul de la retraite et de l'allocation chômage.

Son caractère aléatoire :

A titre d'exemple, les salariés de la branche Maladie vont percevoir en moyenne une prime d'intéressement 2019 de 904,93€ alors que le montant maximal théorique par ETP (Equivalent Temps Plein) s'établit à 1011,54€ soit une perte de 107,01€.

En effet, le taux d'utilisation de la masse globale d'intéressement au titre de 2019 est de 88,75 % soit près de 8,61 Millions d'euros non distribués au personnel de la branche.

Pour la branche famille : 94,5% de la masse globale d'intéressement seront utilisés, dans le Recouvrement : 93,71% et dans la branche Retraite seulement 84,64%, **soit 13 Millions d'euros non distribués pour l'ensemble des agents de la Sécurité sociale.**

Pour ces raisons, la CGT revendique la transformation de la prime d'intéressement en un demi mois de salaire supplémentaire avec un minimum de 1 000€.

